



Ai je le droit aux assedics apres un licenciment

Par **auger**, le 14/11/2008 à 12:06

je suis licencié pour fautes professionnelles je veux savoir si j'ai le droit aux assédics j'ai soixante ans et je n'aurais droit à la retraite que dans un an merci de me répondre à bientôt
Michel

Par **auger**, le 14/11/2008 à 12:18

merci et bon courage à vous

Par **Marion2**, le 14/11/2008 à 12:36

Bonjour auger,
Puisqu'il s'agit d'un licenciement, [fluo]OUI, vous avez droit aux indemnités Assédic.[/fluo].

Cordialement

Par **auger**, le 14/11/2008 à 12:38

merci Laure